



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**SEANCE DU MARDI 6 NOVEMBRE 2012  
18 HEURES 30**

-----

AS/MG

N° 001427

Intercommunalités -  
Projet de fusion de la  
communauté de  
communes du Pays  
d'Apt et de la  
communauté de  
communes du Pont  
julien et extension  
aux communes de  
Buoux et Joucas.

Affiché le :

**Le mardi 6 novembre 2012 à 18 heures 30** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint) représenté par Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint) représentée par M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal) représenté par Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale) représentée par M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal) représenté par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal) représenté par M. Pierre ELY (Conseiller Municipal)

**ABSENTS** : O

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Il est rappelé au conseil que par arrêté préfectoral du 29 décembre 2011, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a prévu la fusion de la communauté de communes du Pont Julien avec la communauté de communes du Pays d'Apt à laquelle adhéreront les communes de Joucas et de Buoux.

Les deux communautés de communes (CCPA et CCPJ) et les communes de Joucas et de Buoux ont constitué un groupement de commande afin de réaliser une étude.

Cette étude relative à l'élaboration d'un « Pacte territorial » est réalisée dans la perspective de la constitution d'une communauté de communes élargie.

L'étude se décompose en 3 phases :

- 1- Détermination des contours et enjeux du futur pacte territorial à partir d'un diagnostic stratégique et de la détermination des axes de développement du territoire.
- 2- Rédaction du Pacte territorial.
- 3- Mise en œuvre du pacte dans les actes fondateurs de la future intercommunalité.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartiendra au conseil municipal de se prononcer à compter de la notification de la transmission de l'arrêté préfectoral fixant le projet de périmètre de la future communauté.

Cet arrêté n'a pas été encore transmis officiellement.

Le conseil n'a donc pas encore pour le moment vocation à se prononcer sur cette question.

Toutefois et dans un souci de transparence, Monsieur le Sous-préfet a communiqué les notes et études établies par l'administration des services de l'Etat.

Ces documents synthétisent diverses informations de contexte et de procédure.

Ces documents constituent une précieuse source d'information et une base de travail pour les membres de l'assemblée délibérante. Ces documents sont donc communiqués à ce titre aux élus pour nourrir et accompagner la réflexion en cours consacrée au « Pacte Territorial ».

## **LE CONSEIL**

**Prend acte**, des informations qui lui ont été présentées.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**  
**Olivier CUREL**